



3<sup>e</sup> édition  
Le pouvoir des plantes



# Festival des Jardins Alpestres

## APPEL À PROJET pour la création d'une œuvre in-situ

à renvoyer au plus tard le 27 février 2020 à 17h

16 & 17 MAI 2020  
ALBERTVILLE  
CENTRE-VILLE & CONFLANS



## ***Le festival des jardins alpestres***

Depuis 2018, la Ville d'Albertville organise le Festival des jardins alpestres. Cet évènement rassembleur sur le thème des jardins de montagne met en valeur le territoire et l'univers végétal alpestre sous toutes ses formes. Ce festival printanier invite à mieux connaître l'environnement local et à échanger sur les usages du végétal, à travers un programme d'animations et un concours de jardins contemporains éphémères qui met en avant créativité de l'art du jardin.

En 2020, les plantes médicinales seront mises à l'honneur autour du thème « **Le pouvoir des plantes** ». Cette édition s'intéressera aux pratiques thérapeutiques associées aux plantes alpines et aux vertus médicinales qui leurs sont associées, valorisera le patrimoine ethnobotanique des territoires de montagne et mettra en avant la biodiversité.

Le festival éclairera les **anciennes et étroites relations entre les plantes et les hommes**, grâce à l'échange de connaissances sur les vertus thérapeutiques, les savoirs-faire et les productions qui sont associées au végétal alpestre.

Afin d'inscrire le festival entre nature et culture, de développer cette dimension créative et de valoriser d'autres regards portés sur la nature, la Ville souhaite faire appel à un **artiste, pour la création d'une oeuvre in-situ**.

### ***Modalités de création***

#### **Implantation**

L'oeuvre sera implantée sur l'esplanade des jardins alpestres (voir plan ci-joint), afin de privilégier le dialogue entre les jardins éphémères et l'oeuvre. L'implantation précise sera décidée en fonction du projet de l'artiste et des projets de jardins.

A l'automne, si l'oeuvre est semi-pérenne ou pérenne, la Ville pourra décider en concertation avec l'artiste, de déplacer l'oeuvre à un autre emplacement dans l'espace public.

#### **Matériaux et construction**

Aucun média n'est imposé.

L'utilisation de matériaux de récupération, naturels et recyclables sera privilégiée. L'impact de l'oeuvre sur le milieu environnant doit être neutre.

L'artiste sera autonome pour la création et la construction de l'oeuvre, et apportera son propre matériel. Un accompagnement technique pourra être apporté par les services municipaux si l'artiste en anticipe la demande.

#### **Exposition et sécurité**

L'oeuvre sera exposée dans l'espace public et ne fera pas l'objet d'une surveillance ou d'un gardiennage.

L'oeuvre devra garantir toutes les conditions en matière de sécurité dans un lieu public et ne représenter aucun danger pour les visiteurs.

### ***Résidence - Hébergement***

Si le projet de l'artiste nécessite une résidence de plusieurs jours sur le territoire et que son domicile est éloigné, une solution d'hébergement peut être proposée par la Ville.

## ***Pérennité de l'oeuvre***

L'oeuvre sera inaugurée à l'occasion du Festival des jardins alpestres. Le caractère permanent ou temporaire de l'oeuvre n'est pas imposé. La durabilité de l'oeuvre doit être mentionnée dans le projet (éphémère, semi-pérenne, pérenne...).

## ***Médiation de l'oeuvre***

L'artiste devra être présent pendant le festival.

Les projets contenant une dimension participative seront privilégiés par le comité de sélection. Afin d'accompagner l'artiste dans la mise en oeuvre du volet participatif, les services de la ville proposent d'aider l'artiste à identifier des habitants et différents acteurs associatifs du territoire sensibilisés aux questions du paysage et de l'environnement pouvant être associés au projet.

## ***La sélection***

**La sélection se fait sur dossier sur la base d'une note d'intention rédigée et illustrée à envoyer par mail avant le 27 février, 17h à l'adresse : [culture@albertville.fr](mailto:culture@albertville.fr).**

Le projet sera choisi en fonction :

- de son approche originale du territoire alpin, du végétal alpestre et de la thématique de l'édition 2020
- de son intégration dans l'environnement jardinier et paysager, du dialogue imaginé entre l'oeuvre et les jardins éphémères et/ou les aménagements conçus par le service des espaces verts.
- de sa pertinence dans la pratique et la démarche de l'artiste

## ***Dotation***

Une dotation de 2500€ sera accordée à l'artiste.

## ***Calendrier***

19 décembre : lancement de l'appel à projets

27 février : date limite de l'envoi des dossiers

Fin février : jury

Printemps : résidence et création

16&17 mai 2020 : Festival des jardins alpestres

## ***Contacts***

Service culturel : [culture@albertville.fr](mailto:culture@albertville.fr) / 04 79 10 45 13